

Paris, le 8 octobre 2012

RALLYE

Résultat du paiement de l'acompte sur dividende 2012 en actions

Le conseil d'administration du 6 septembre 2012 a décidé la mise en distribution d'un acompte sur dividende d'un montant de 0,80 euro par action au titre de l'exercice 2012. Cet acompte pouvait au choix de l'actionnaire être perçu en actions nouvelles de la société. Le prix d'émission des nouvelles actions a été fixé à 21,17 euros, correspondant à 90% de la moyenne des cours d'ouverture des vingt séances de bourse précédant le 6 septembre 2012, diminuée du montant de l'acompte.

85% des droits ont été exercés en faveur du paiement en actions.

Cette opération permet à Rallye de renforcer ses fonds propres de 32,7 millions d'euros, par la création de 1 501 723 actions nouvelles dont la livraison et l'admission aux négociations sur Euronext Paris interviendront le 10 octobre 2012.

Ces actions nouvelles seront immédiatement assimilables aux actions existantes.

Le paiement du dividende en numéraire s'élève à 5,7 millions d'euros. Il sera versé le 10 octobre 2012.

Calendrier :

Lundi 15 octobre 2012 (après bourse) : chiffre d'affaires du 3^{ème} trimestre 2012

Pour plus d'informations, veuillez consulter le site internet de la société : .rallye.fr

Contact :

Didier CARLIER
+33 (0) 1 44 71 13 73